# CHAMPIONNATS CANADIENS JUNIORS 2024
# POLITIQUE DES QUOTAS

Décembre 2023

Les **Championnats canadiens juniors 2024 font** partie de la série Coupe Canada présentée par Toyo Tires et se dérouleront à deux endroits au Canada en fonction des disciplines :

- **Championnats de bosses et de sauts**. Ci-après dénommée "épreuves MO/DM/AE".
  - 20 mars - 24 mars - Whistler Blackcomb, C-B

- **Championnat "Park & Pipe"** : Ci-après dénommée "épreuves SS/HP/BA".
  - 20 mars - 24 mars - Winsport, AB

## QUOTAS par ÉVÉNEMENT

Les quotas seront attribués en fonction des athlètes participant aux trois disciplines à chaque endroit. Le fait de recevoir une place pour le championnat junior à l'épreuve MO/DM/AE signifie que vous recevrez une place pour MO, DM et AE. De même, votre place pour l'épreuve SS/HP/BA vous donnera une place pour HP, SS et BA. Les quotas ne sont pas calculés en fonction de chaque discipline ; ils sont attribués pour l'ensemble de l'épreuve. Freestyle Canada (FC) encourage les athlètes à se préparer à skier dans les trois disciplines à chaque événement, conformément aux recommandations du DLTA " S'entraîner à s'entraîner ". Aucun remboursement ne sera accordé aux athlètes qui ne participent pas à l'une des trois disciplines. Il y a 25 places réservées aux spécialistes des sauts approuvées par les OPS pour l'épreuve d'AE et des places réservées aux spécialistes du HP approuvées par les OPS pour l'épreuve de HP.

## APERÇU DU CALCUL DES QUOTAS

Les quotas provinciaux sont calculés sur une base annuelle. Les quotas sont déterminés par 3 aspects, dans l'ordre suivant ;

1. Quota de **base** par province,
2. **MEMBRE :** T/PSO pourcentage des licences d'athlètes à partir de la saison 2022-2023 pour les catégories suivantes U12 - U14 - U16 - U18.
3. Quotas de performance : les résultats de l'édition précédente sont utilisés pour calculer les quotas de performance pour le championnat junior en cours.

**1. Quota de base : résultats des derniers championnats juniors Quota de base**

1.1 Chaque T/OSP (8) ayant des OSP actives par FC recevra six (6) places de base par épreuve :

- **Épreuve MO/DM/AE** : Bosses, bosses en parallèle, saut (6 places)
- **Événement SS/HP/BA :** Slopestyle, Halfpipe, Big Air (6 places)

2. **QUOTAS D'ADHÉSION :** Pourcentage T/PSO des licences d'athlètes à partir de la saison 2022-2023 pour les catégories suivantes U12 - U14 - U16 - U18.

1.1. Les rapports des membres sont comptabilisés dans les quotas d'adhésion collectés par le système d'enregistrement Snowreg.

## 3. PERFORMANCE Quota :

3.1 Les résultats des championnats juniors BOSSES et DUELS et SLOPESTYLE et BIG AIR de l'édition précédente sont utilisés pour calculer les quotas de performance pour le championnat junior en cours.

3.2 La meilleure performance du T/PSO dans chaque groupe d'âge/discipline est enregistrée et une place de quota est attribuée au T/PSO pour un résultat sur le podium dans chaque catégorie.

Par exemple : si un T/PSO a obtenu 4 podiums sur les 6 catégories, 3 catégories d'âge pour les deux sexes (seul le premier résultat compte)*, il recevra 4 places de performance.

* Si un T/OSP a remporté le podium, seule la première place est prise en compte dans les quotas de performance, et non les trois résultats.

Un T/PSO ne peut comptabiliser que son meilleur résultat sur le podium par catégorie d'âge et par sexe.

## 4. Redistribution des spots non utilisés

4.1. La redistribution pour les places non utilisées est calculé en additionnant les 3 meilleurs résultats (de l'épreuve MO/DM de l'année dernière pour MO/DM/AE et de l'épreuve SS/BA de l'année dernière pour SS/HP/BA) pour chaque OSP/T (agrégat). La valeur agrégée la plus basse des 3 meilleurs résultats est en tête de liste.

- EXEMPLE : Un T/OSP obtient une note de 1er , 2e , 4e , 21e , 2e et 3e dans une discipline dont la valeur globale est de 5.

4.2. En cas d'égalité, le nombre de résultats (en ne comptant que le meilleur résultat par âge/sexe) départagera les ex-aequo.

- Ce même T/PSO obtiendrait 6 résultats totaux, tous âges/sexes confondus.

4.3. Le prochain critère de départage sera le nombre de podiums obtenus.

- Le même T/PSO aurait 4 podiums au total

4.4. Le départage suivant comptera le nombre de places 1er , 2e , 3 .e

- T/PSO aurait 1 - 1ere place , 2 - 2e place et 1 - 3e place.

Freestyle Canada avisera les OSP-T de leur quota pour les championnats juniors **le 19 décembre 2023.**

Les OSP doivent aviser Freestyle Canada des places inutilisées d'ici le **15 janvier 2023 pour MO/DM/AE/SS/BA/HP. Les** OSP qui ont besoin de places

supplémentaires doivent en faire la demande officielle par écrit au coordonnateur des événements de Freestyle Canada, à l'adresse julien@freestylecanada.ski, avant le 15 janvier 2023.

Freestyle Canada réattribuera les places inutilisées en fonction de l'ordre du tournoi à la ronde. Une fois que toutes les places inutilisées auront été réattribuées, une liste révisée des quotas sera envoyée au comité organisateur et à toutes les OSP au plus tard 14 jours avant la première journée de l'entraînement officiel. Les OSP qui reçoivent des places réattribuées sont responsables du paiement des droits d'inscription pour ces places.

Les places de quota ne seront pas réattribuées après 14 jours avant le premier jour de la formation officielle. Les places inutilisées après 21 jours avant le premier jour de la formation officielle seront mises à la disposition de l'OSP-T hôte.

Le calendrier pour l'établissement des quotas pour les bosses et les sauts est le suivant :

| | |
|---|---|
| FC informe les OSP des quotas | 19 DÉCEMBRE 2023 |
| Les OSP-T notifient FC des places de quota non utilisées. | 15 JANVIER 2024 |
| FC notifie les OSP/T des nouvelles places de quotas sur la base de la procédure de réattribution. | 20 JANVIER 2024 |
| La réallocation des quotas est terminée - les places vacantes sont attribuées à l'hôte T/OSP. | 21 JANVIER 2024 |
| Les OSP peuvent redistribuer leurs places au sein de l'OSP (en cas de blessure). | 13 MARS 2024 (limite)<br>Après cette date, les places retournent à l'OSP hôte |

Le calendrier pour l'établissement des quotas pour le SS/BA/HP est le suivant :

| | |
|---|---|
| FC informe les OSP des quotas | 19 DÉCEMBRE 2023 |
| Les OSP-T notifient FC des places de quota non utilisées. | 15 JANVIER 2024 |
| FC notifie les OSP/T des nouvelles places de quotas sur la base de la procédure de réattribution. | 20 JANVIER 2024 |
| La réallocation des quotas est terminée - les places vacantes sont attribuées à l'hôte T/OSP. | 21 JANVIER 2024 |

| | |
|---|---|
| Les OSP peuvent redistribuer leurs places au sein de l'OSP (en cas de blessure). | 13 MARS 2024 (limite)<br>Après cette date, les places retournent à l'OSP hôte |

Il n'y a pas de spots hôtes pour les Championnats canadiens juniors.

Les divisions (T/PSO) sont responsables de leurs propres critères de sélection des athlètes une fois qu'elles ont reçu leur quota provincial.

Les divisions sont fortement encouragées à remplir les places des deux sexes et de toutes les catégories d'âge relatives sur une base égale.